

Conseil Municipal**Séance du 25 Novembre 2016
Convocation du 17 Novembre 2016****Ordre du jour**

1. Acquisition d'un terrain nu
2. Acquisition de propriétés bâties
3. Budget Primitif 2016 : Crédits supplémentaires
4. Participation financière de la Commune pour le transport scolaire des élèves de l'école publique
5. Plan de coupe de la Forêt Communale pour l'exercice 2017
6. Rénovation de l'éclairage public Rue du Général Pouyade
7. Groupement de commande d'achat d'énergies
8. Participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED) – Année scolaire 2016-2017
9. Contrats de location de copieurs
10. Désignation de délégués communaux suite à la fusion du syndicat mixte des Eaux des Sources des Salles et du syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Sens Nord-Est
11. Informations et questions diverses

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 25 Novembre 2016 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, MM. Guy JACQUINOT, Philippe LANDUREAU, Mmes Catherine BOLLÉA, Marie-Laure LEFEBURE, MM. Dominique BALLU, Jean LESPINE, LAMBERT Rodolphe, Mmes Marie CORNUAT, Catherine LEFILS, Valérie CHATELAIN, M. Patrice LUTZ.

Représenté : M. Philippe LAGOGUÉ par M. Patrick HARPER.

M. Patrice LUTZ a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

❖ **Acquisition d'un terrain nu - Délibération 2016 n° 074 Classification 3.1 Acquisition**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les Consorts DECHAMBRE acceptent de vendre à la Commune de CERISIERS, la parcelle cadastrée Section ZE n° 162 Lieudit « La Chaudière », d'une contenance de 30 ares pour la somme de 6 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cette acquisition
- dit que les frais notariés seront à la charge de la Commune
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte de mutation qui sera dressé par Maître TATAT Clotilde de SENS.

❖ **Acquisition de propriétés bâties - Délibération 2016 n° 075 Classification 3.1 Acquisition**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquiescer à l'amiable deux propriétés bâties à Cerisiers pour lesquelles il s'est entendu avec les propriétaires, en vue d'y aménager un pôle de santé :

→ **Section AB n° 563** pour une superficie de 1 are 85 centiares lieudit « Le Bourg » appartenant à M. et Mme DESGRANGES Christophe au prix de 20 000 €.

→ **Section AB n° 565** pour une superficie de 28 centiares lieudit « Le Bourg » appartenant à M. et Mme BOUGHUEN Larbi au prix de 5 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte ces acquisitions
- dit que les frais notariés seront à la charge de la Commune
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte de mutation qui sera dressé par Maître TATAT Clotilde de SENS.

❖ **Budget primitif 2016 : Crédits supplémentaires - Délibération 2016 n° 076 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à inscrire des crédits supplémentaires au Budget de la Commune, Exercice 2016

Comptes Dépenses			
Chap.	Art	Objet	Montant
012	64168	Autres emplois d'insertion	6 500,00 €
012	6455	Cot. pour assurance du personnel	5 670,00 €
Total			12 170,00 €

Comptes Recettes			
Chap.	Art/Op.	Objet	Montant
013	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	7 750,00 €
013	6459	Remboursement sur charges sécurité sociale	4 420,00 €
Total			12 170,00 €

❖ **Participation financière de la commune pour le transport scolaire des élèves de l'école publique - Délibération 2016 n° 077 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Plusieurs circuits de transports scolaires ont été mis en service pour les hameaux qui respectent les critères.

Le Maire propose que la Commune de Cerisiers aide les familles à régler une partie des frais de transport scolaire pour leurs enfants scolarisés à l'école publique de Cerisiers. Pour cette année scolaire, 21 enfants sont concernés, répartis sur 5 hameaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre 30 € en charge par élève, du montant total payé par les familles au titre du transport scolaire pour l'année 2016-2017, sous réserve de présentation :

- d'un Relevé d'identité bancaire,
- du livret de famille
- d'une copie de la carte de bus et du justificatif de paiement de celle-ci.

❖ **Plan de coupe de la Forêt Communale pour l'exercice 2017 - Délibération 2016 n°078 – Classification 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe de la Forêt Communale pour l'exercice 2017.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de procéder au martelage et la vente des parcelles 13 – 14 – 15 - 31 conformément à l'aménagement forestier en vigueur.

La destination des produits sera la suivante :

- Parcelles 13 - 14 – 15 : Vente des grumes. Les houppiers, les petites futaies et l'ouverture des chemins d'exploitation seront réservés à la commune au titre du contrat V.E.G.
- Parcelle 31 : vente des grumes et houppiers

❖ **Rénovation de l'éclairage public Rue du Général Pouyade - Délibération 2016 n°079 – Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire présente à l'Assemblée le projet de rénovation de l'éclairage public Rue du Général Pouyade établi par le SDEY et son plan de financement.

Il rappelle la délibération du Conseil prise lors de la séance du 31/10/2014 portant transfert de la compétence éclairage public au SDEY – niveau 4.3.2.

Le Conseil Municipal,
VU le projet d'Eclairage Public susvisé et son plan de financement,
Vu la délibération du Comité Syndical du SDEY en date du 09 décembre 2015 portant règlement financier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les travaux d'Eclairage public proposés par le SDEY et leurs financements selon le tableau ci-après :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	Part Commune 70 % HT	Part SDEY 30 % HT
EP pur	3 241,27 €	2 701,06 €	540,21 €	1 890,74 €	810,32 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	Part Commune 40 % HT	Part SDEY 60 % HT
EP Led	1 728,43 €	1 440,36 €	288,07 €	576,14 €	864,22 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	Part Commune 40 % HT	Part SDEY 60 % HT
EP Ballons Fluo	26 644,44 €	22 203,70 €	4 440,74 €	8 881,49 €	13 322,21 €
Total	31 614,14 €	26 345,12 €	5 269,02 €	11 348,37 €	14 996,75 €

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération, en particulier la convention financière.

DITS que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2016.

❖ **Intégration d'un contrat d'électricité au Groupement de commandes d'Achat d'Energies coordonné par le SIEEEN - Délibération 2016 n°080 – Classification 1.4 Autres types de contrat**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

Vu la délibération n°081 du 30/10/2015

Conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, ainsi qu'aux dispositions figurant à l'article 25 de la loi relative de la consommation, les contrats d'électricité d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA (tarif jaune et vert) sont supprimés au 31 décembre 2015

Afin de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il est dès à présent souhaitable d'anticiper cette échéance en s'organisant pour recenser ses besoins et préparer ses marchés en vue de conclure de nouveaux contrats. Cette mission repose sur le respect des règles de la commande publique, ainsi que sur de solides connaissances du secteur de l'énergie.

A cet effet, le SIEEEN s'est associé aux sept autres syndicats départementaux d'énergie de Bourgogne Franche-Comté, et ont décidé de créer un groupement de commandes d'achat d'énergies et services associés qui se veut ouvert aux personnes morales de droit public et de droit privé dont le siège est situé dans la Région Bourgogne Franche-Comté.

La Commune de CERISIERS avait d'ailleurs décidé d'adhérer à ce groupement de commande par délibération du Conseil Municipal du 30 Octobre 2015 et d'y intégrer un de ses contrats d'électricité.

Aujourd'hui, afin de faire face dans les meilleures conditions à la très prochaine disparition des contrats de la collectivité, il semble opportun de les intégrer au groupement de commandes coordonné par le SIEEEN.

Considérant ce qui précède, Monsieur le Maire propose d'intégrer le contrat listé en annexe à la présente délibération au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent d'intégrer le contrat lié en annexe au groupement de commandes.

Annexe :

Liste des Références d'Acheminement d'Electricité (RAE) de la Commune de CERISIERS à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Nom de l'installation	adresse	RAE	Puissance souscrite	Tarif	Date d'entrée
Salle des Fêtes	Place de l'Eglise 89320 CERISIERS	30001243037993	48 kVA	jaune	01/01/2018

❖ **Participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED) - Année scolaire 2016-2017 - Délibération 2016 n° 081 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire rappelle l'engagement de la Commune de CERISIERS à participer financièrement aux dépenses du R.A.S.E.D, au profit des enfants des écoles de Cerisiers, en difficultés :

- 1,20 € par élève et par an pour la psychologue
- 1,20 € par élève et par an pour le maître spécialisé

Pour l'année scolaire 2016-2017, le nombre d'élèves concernés à Cerisiers, s'élève à 74 enfants (base effectifs 2015/2016). La participation à verser pour le R.A.S.E.D s'élève donc à 177,60 €.

La Commune de Cerisiers, commune centralisatrice, prendra en charge les factures relatives aux frais de fonctionnement du R.A.S.E.D lorsque toutes les Communes adhérentes seront à jour de leur participation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'année scolaire 2016-2017.

❖ **Contrat de location d'un photocopieur pour la mairie - Délibération 2016 n°082 – Classification 1.4 Autres types de contrat**

Le Maire propose à l'assemblée de changer le photocopieur de la Mairie pour un matériel plus performant. Il préconise de rester sur une location plutôt qu'un achat de matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de la Société DACTYL BURO DU CENTRE de Bourges concernant la location d'un photocopieur couleur Konica Minolta C 258 sur 21 trimestres pour un montant trimestriel de 998 € HT comprenant la maintenance et 8 000 pages noires et 5 000 pages couleurs par trimestre. Le coût de la page supplémentaire N/B s'élève à 0,0055 €HT ; Le coût de la copie couleur supplémentaire s'élève à 0,055 € HT sur relevés compteurs.
- Autorise le Maire à signer le dit contrat et tous documents nécessaires.

Les dépenses location et maintenance seront inscrites au budget compte 6135 et 6156.

❖ **Contrat de location d'un photocopieur pour l'Ecole Publique de Cerisiers - Délibération 2016 n°083 – Classification 1.4 Autres types de contrat**

Le Maire propose à l'assemblée de changer le photocopieur de l'Ecole Publique de Cerisiers pour un matériel plus performant. Il préconise une location plutôt qu'un achat de matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient la proposition de YONNE COPIE de Sens concernant la location d'un photocopieur Noir et Blanc Multifonction RICOH MP 2501 SP sur 5 ans pour un montant mensuel de 33 € HT comprenant la maintenance pour un volume de 1 800 pages ; le coût de la page supplémentaire N/B s'élève à 0,005 € HT.
- Autorise le Maire à signer le dit contrat et tous documents nécessaires.

Les dépenses location et maintenance seront inscrites au budget compte 6135 et 6156.

Séance du 25 Novembre 2016

❖ **Désignation de délégués communaux suite à la fusion du Syndicat Mixte des Eaux des Sources des Salles et du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Sens Nord-Est – Délibération 2016 n°084 – Classification 7.10 Divers**

Pour faire suite à la fusion du Syndicat Sens Nord-Est avec celui de la source des Salles, il convient de désigner les délégués de notre commune devant siéger aux assemblées délibérantes du nouveau syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Messieurs Patrick HARPER et Jean LESPINE sont désignés délégués titulaires
- Monsieur Jean-Louis BONNET est désigné délégué suppléant

Information et questions diverses

- Décision d'achat de 3 stands plus 6 bâches et gouttières avec le groupement de commande de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe : 470 € Ht un stand et 2 bâches
- Remerciement de l'Association Gymnastique Volontaire pour le versement de la subvention communale 2016.

Table des Délibérations

❖ Acquisition d'un terrain nu - Délibération 2016 n° 074 Classification 3.1 Acquisition	1
❖ Acquisition de propriétés bâties - Délibération 2016 n° 075 Classification 3.1 Acquisition	1
❖ Budget primitif 2016 : Crédits supplémentaires - Délibération 2016 n° 076 Classification 7.1 Décision budgétaire	2
❖ Participation financière de la commune pour le transport scolaire des élèves de l'école publique - Délibération 2016 n° 077 Classification 7.1 Décision budgétaire	2
❖ Plan de coupe de la Forêt Communale pour l'exercice 2017 - Délibération 2016 n°078 – Classification 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé	2
❖ Rénovation de l'éclairage public Rue du Général Pouyade - Délibération 2016 n°079 – Classification 7.1 Décision budgétaire	3
❖ Intégration d'un contrat d'électricité au Groupement de commandes d'Achat d'Energies coordonné par le SIEEEN - Délibération 2016 n°080 – Classification 1.4 Autres types de contrat	3
❖ Participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED) - Année scolaire 2016-2017 - Délibération 2016 n° 081 Classification 7.1 Décision budgétaire	5
❖ Contrat de location d'un photocopieur pour la mairie - Délibération 2016 n°082 – Classification 1.4 Autres types de contrat	5
❖ Contrat de location d'un photocopieur pour l'Ecole Publique de Cerisiers - Délibération 2016 n°083 – Classification 1.4 Autres types de contrat	5
❖ Désignation de délégués communaux suite à la fusion du Syndicat Mixte des Eaux des Sources des Salles et du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Sens Nord-Est – Délibération 2016 n°084 – Classification 7.10 Divers	6

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-Louis

GRELLAT-MAZIER
Annick

JACQUINOT Guy

LANDUREAU
Philippe

BOLLÉA Catherine

LEFEBURE Marie-
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean

LAMBERT Rodolphe

CORNUAT Marie

LAGOGUÉ Philippe Représenté

LEFILS Catherine

CHATELAIN Valérie

LUTZ Patrice